

Main-d'œuvre

Que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration accorde dès maintenant un budget supplémentaire pour permettre à ces étudiants de terminer leurs cours académiques sans période d'attente prolongée entre les budgets.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Le consentement unanime existe-t-il?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

ON SUGGÈRE QUE LE MINISTRE RENCONTRE SES HOMOLOGUES
PROVINCIAUX POUR METTRE AU POINT UN PROGRAMME
SPÉCIAL D'EMPLOI POUR LES MOINS DE 25 ANS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la jeunesse canadienne, bien qu'elle ne représente que 26 p. 100 de la main-d'œuvre, constitue néanmoins 48 p. 100 des chômeurs au Canada; étant donné que depuis un an la main-d'œuvre s'est accrue de quelque 83,000 nouveaux jeunes travailleurs, et qu'au cours de cette même période le nombre d'emplois chez les jeunes n'a augmenté que de 22,000; étant donné qu'une telle situation risque d'envenimer un climat social déjà suffisamment perturbé, et étant donné l'urgence d'une politique très spéciale à l'égard de cette catégorie, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre à l'unanimité recommande au ministre responsable la convocation de ses homologues provinciaux afin d'étudier ensemble un programme spécial d'emplois pour les moins de 25 ans.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1412)

[Traduction]

LE CHÔMAGE—MESURES PROPOSÉES POUR LA CRÉATION
D'EMPLOIS DANS LES PROVINCES DE L'EST—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Puisque 42 p. 100 des chômeurs, soit plus de 400,000 personnes, habitent dans les cinq provinces de l'est du pays, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre fasse instituer dans les plus brefs délais à l'intention des régions démunies du Canada un programme de relance économique comportant les aspects suivants: établir un système de contrats fiscaux visant à promouvoir l'industrialisation dans ces régions; adopter un programme de crédits à l'emploi, assez tôt pour prévenir la misère que causera le chômage cet hiver; accorder un dégrèvement d'impôt spécial sur les stocks des entreprises situées dans des régions accusant une expansion économique lente; élaborer un programme pour aider à mettre en valeur la trentaine de sites des provinces Maritimes qui se prêteraient à la production d'énergie hydroélectrique; concevoir un programme d'aide spéciale aux petites entreprises qui investissent dans des régions démunies; accorder un tarif préférentiel sur les frais de transports à l'intention des secteurs-clés de l'industrie des provinces Atlantiques, notamment ceux de l'acier, du bois et des denrées alimentaires, et enfin, utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement à des fins de développement économique.

[M. Laprise.]

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES

PROPOSITION DE CONVOCATION DES DIRIGEANTS DE L'INCO
DEVANT LE COMITÉ POUR JUSTIFIER LEUR POLITIQUE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

La société International Nickel of Canada Limited, après avoir accumulé systématiquement des stocks considérables pendant 30 mois, a fait volte-face et elle a prétexté ces excédents pour limoger 3,000 travailleurs; par ailleurs, on a rendu public aujourd'hui un rapport confidentiel d'Environnement Canada dans lequel on dit notamment que la société INCO fait systématiquement un triage très rigoureux du minerai dans le bassin de Sudbury, ce qui réduira considérablement la quantité de nickel récupérable dans cette région. Aussi, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan):

Que la Chambre convoque la direction et le conseil d'administration de l'INCO devant le comité des ressources nationales afin de leur demander de justifier devant les Canadiens les gaspillages de cette société en ce qui concerne cette précieuse ressource nationale.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE CABINET

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE EST ABSENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, étant donné les statistiques qui ont été publiées ce matin sur le chômage, je déplore l'absence du ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que les chiffres publiés démontrent que le Canada est dans une situation pitoyable, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant en lui demandant de façon très précise—et je pense que les Canadiens sont intéressés à le savoir—quelles sont les raisons véritables de l'absence du ministre car il s'agit d'une question très importante et les statistiques font la preuve que le Canada est toujours dans une situation fort déplorable. Je demande donc au premier ministre suppléant quelles sont les raisons véritables de l'absence du ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration?